

POINT DE VUE

Session d'automne '18
Conseil national



Table des matières

Rubrique	Thème	Page
	16.075 Organisation de l'infrastructure ferroviaire	3
	18.3000 Stimuler les investissements pour la production électrique	4
	Recommandations de vote sur listes séparées	5
Impressum	ALLIANCE-ENVIRONNEMENT UMWELTALLIANZ Postgasse 15 case postale 817 3000 Bern 8 Téléphone 031 313 34 33 Fax 031 313 34 35 info@alliance-environnement.ch www.alliance-environnement.ch Rédaction: Rebecca Holzer, Anne Briol Jung	7

Conseil National

Objets du Conseil fédéral (second conseil)

Organisation de l'infrastructure ferroviaire (16.075)

La CTT-CN a apporté une précision à l'article 9 de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) concernant les conditions que doivent respecter les bus longue distance pour le trafic en Suisse. Une distinction est faite entre les services de bus longue distance nationaux qui complètent le réseau ferroviaire et de bus existant et les lignes susceptibles de mettre en péril les services de transports publics existants.

La modification ne concerne pas les bus longue distance à l'étranger. Ces bus sont écologiquement bienvenus car ils relient la Suisse à des destinations à l'étranger qui sont sinon uniquement atteignables en avion ou en voiture privée. Avec ces lignes de bus longue distance à l'étranger, un moyen de transport relativement écologique est ainsi proposé.

Seuls les trajets des bus longue distance effectués en Suisse sont concernés par cette modification. Sur ces trajets, le train est plus écologique. Comme les CFF utilisent du courant qui ne provient pas de centrales à charbon ou à gaz générant de fortes émissions de CO₂, la pollution environnementale générée par les bus longue distance en Suisse est bien plus élevée que celle générée par un train aux affluences similaires.

La population a décidé d'investir des milliards dans le développement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF, NLFA). La Confédération devrait donc examiner en détail quelles lignes de bus longue distance pourraient mettre en péril les investissements ferroviaires et où l'ensemble du réseau de transports publics bénéficierait particulièrement de liaisons de bus supplémentaires.

La Confédération oblige les CFF à faire des bénéfices sur le trafic longue distance. Dans le cas des transports publics régionaux, la Confédération et les cantons paient chacun la moitié des coûts non couverts, conformément à la réglementation en vigueur. Il va donc dans leur intérêt financier de n'autoriser les bus longue distance que lorsque les offres de transports publics cofinancées par les fonds publics ne sont pas menacées. Sinon, les CFF (lignes longue distance) et les cantons (trafic régional) réduiraient l'offre de transports publics ou la Confédération et les cantons devraient payer des subventions plus élevées.

Recommandation

Les organisations environnementales recommandent de suivre la majorité de la CTT-CN.

➔ ATE, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, 079 705 06 58

Motions (second conseil)

**Mo. Conseil des Etats
(CEATE). Stimuler les investissements pour maintenir à long terme les installations suisses de production électrique
(18.3000)**

La révision de la LApEI que le Conseil fédéral va mettre en consultation d'ici fin 2018 touchera également des adaptations dans le domaine de la conception du marché de l'électricité. Le Conseil fédéral se concentrera sur la sécurité à long terme de l'approvisionnement. La motion de la CEATE-CE charge le Conseil fédéral de présenter des propositions visant à stimuler l'investissement ou le réinvestissement en faveur du maintien à long terme des installations suisses de production électrique, en particulier hydrauliques. L'énergie nucléaire est exclue.

Il est regrettable que la motion se concentre sur les installations existantes. Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, des mesures ont déjà été introduites pour stimuler les centrales existantes. D'autres mesures sont inutiles à ce stade.

Il est important pour le tournant énergétique et pour une sortie la plus rapide possible du nucléaire, tout en maintenant une capacité de production indigène, de développer les nouvelles énergies renouvelables. La révision de la LApEI est une bonne opportunité pour stimuler ce développement. Avec la présente motion, on laisserait passer cette chance car seules les installations existantes seraient soutenues et ceci sans exigences écologiques : si des incitations à investir dans les installations existantes sont introduites, elles doivent être liées à des exigences environnementales, les centrales hydroélectriques étant au moins tenues de se conformer à la loi sur la protection des eaux.

Recommandation

Les organisations environnementales recommandent de rejeter cette motion.

➔ Fondation suisse de l'énergie SES, Felix Nipkow,
felix.nipkow@energiestiftung.ch, 044 275 21 28

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées

Recommandation

DFJP

17.3178 Mo. Streiff. Accroître la satisfaction des consommateurs tout en renforçant la protection de l'environnement **Accepter**

DETEC

17.4040 Mo. Groupe GL. Zones vertes pour les véhicules électriques **Accepter**

17.4043 Po. Groupe GL. Une mobilité 4.0 pour davantage de mobilité **Accepter**

18.3043 Po. Egger. Redéfinition du trafic de voyageurs indemnisé **Rejeter**

18.3196 Po. Thorens Goumaz. Comment assurer à l'avenir une gestion écologique, efficiente et économiquement viable des matières plastiques? **Accepter**

16.4163 Po. Rytz Regula. Compléter le rapport de l'OFEN sur le stockage d'énergie en y incluant l'électrosynthèse de liquides **Accepter**

17.3055 Mo. Rytz Regula. Plan d'action contre les manipulations du système Adblue **Accepter**

17.3072 Po. Grossen Jürg. Stratégie énergétique 2050. Réunir une majorité sur la deuxième étape **Accepter**

17.3080 Po. Reynard. Générer de nouvelles sources pour le financement climatique **Accepter**

17.3081 Mo. Glättli. Mettre en oeuvre l'Accord de Paris sur le climat. Immatriculer uniquement les voitures à émissions zéro à partir de 2025 **Accepter**

17.3116 Mo. Reynard. Actualisation du concept d'intensification des contrôles du trafic lourd **Accepter**

17.3117 Mo. Reynard. Rapports réguliers sur le contrôle du trafic lourd **Accepter**

17.3129 Po. Seiler Graf. Introduction d'une taxe sur les billets d'avion **Accepter**

17.3148 Po. Chevalley. Etiquetage de la durée d'utilisation minimale des produits **Accepter**

17.3218 Mo. Müller-Altarmatt. Meilleure disponibilité des pièces de rechange **Accepter**

17.3220 Po. Birrer-Heimo. Réparabilité des produits. Amélioration et étiquetage **Accepter**

17.3233 Mo. Moser. Mise en place d'un contrôle périodique des gaz d'échappement **Accepter**

17.3301 Po. Marchand-Balet. Etablissement d'une statistique des propriétaires fonciers afin d'évaluer les risques de paupérisation issus de l'application de la LAT **Rejeter**

17.3406 Po. Mazzone. Intoxication quotidienne aux émissions d'oxyde d'azote. Conséquences pour la population et l'environnement **Accepter**

17.3414 Mo. Hardegger. Stratégie de transfert des vols de courte distance **Accepter**

17.3438 Po. Groupe G. Sortie du nucléaire. Garantir la sécurité et clarifier certains points **Accepter**

<u>17.3439</u>	Po. Groupe G. Le climat d'abord. Grever d'une taxe sur le CO2 les produits des pays qui ne participent pas à l'Accord de Paris	Accepter
<u>17.3457</u>	Mo. Nantermod. Communautés tarifaires. Assurer le libre choix à l'usager	Accepter
<u>17.3473</u>	Mo. de Courten. Fixer une distance minimale contraignante entre les installations éoliennes et les zones habitées	Rejeter
<u>17.3487</u>	Po. (Schelbert) Mazzone. Révolution numérique, environnement et énergie	Accepter
<u>17.3514</u>	Mo. Aebi. Contrôle de l'étanchéité des réservoirs à lisier	Rejeter
<u>17.3569</u>	Mo. (Allemann) Hardegger. Protection contre la pollution atmosphérique. Permettre la création de zones environnementales	Accepter
<u>17.3570</u>	Mo. (Allemann) Hardegger. La propreté de l'air est le bien le plus précieux. Instaurer sans délai transitoire des normes plus strictes sur les gaz d'échappement dus aux véhicules diesels	Accepter
DEFR		
<u>17.4059</u>	Po. Thorens Goumaz. Utilisation du glyphosate. Etudier l'opportunité et les modalités d'un plan de sortie progressive	Accepter
<u>16.3882</u>	Mo. Jans. Sécurité de l'approvisionnement. Adapter les contributions	Accepter
<u>16.3894</u>	Mo. Reimann Lukas. Importation de voitures de tourisme. Eviter la bureaucratie et la paperasse disproportionnée	Rejeter

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, Fax 031 313 34 35, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91, F 061 317 92 66
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Berne
T 0848 611 611, F 0848 611 612
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Schweiz, case postale, 8010 Zürich
T 044 297 21 21, F 044 297 21 00
WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73, F 021 966 73 74
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41, F 044 447 41 99
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21, F 044 275 21 20
www.energiestiftung.ch

BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20, F 044 457 70 30
www.birdlife.ch

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch